



# GUIDE SERVICE CIVIQUE Programme fédéral « Service Civique »

**2026-2027**

Fédération Française de Tennis de Table

# Cadre général

Le Service Civique constitue aujourd'hui un engagement fort de la **Fédération Française de Tennis de Table** en faveur des clubs, des jeunes et du développement du tennis de table sur l'ensemble du territoire. À travers ce dispositif, la FFTT met à disposition **60 agréments** permettant aux structures affiliées de bénéficier de l'engagement de jeunes volontaires autour de missions d'intérêt général en lien avec le projet fédéral.

Au-delà d'un simple soutien opérationnel aux clubs, le Service Civique doit être considéré comme un véritable outil de structuration. Il permet de développer de nouvelles actions au sein des associations, de renforcer le lien social, de favoriser l'accès à la pratique, de promouvoir les valeurs citoyennes et de susciter des vocations vers le bénévolat, la formation ou l'emploi dans le tennis de table.

⚠ La FFTT rappelle que le Service Civique **n'est pas un dispositif d'emploi déguisé**. Le volontaire ne peut pas remplacer un salarié, un éducateur sportif diplômé ou un bénévole indispensable au fonctionnement quotidien de la structure.

## Les principes du dispositif

### Mission d'intérêt général

Le volontaire intervient au service des publics et du projet associatif.

### Mission complémentaire

Le volontaire ne remplace ni salarié, ni éducateur diplômé, ni bénévole indispensable au fonctionnement.

### Mission éducative et citoyenne

Les missions doivent être éducatives, citoyennes, accessibles, accompagnées et permettre au jeune de prendre des initiatives.

La structure doit identifier une mission parmi les **7 fiches thématiques** proposées en annexe, validées par l'Agence Nationale du Service Civique. Le suivi administratif et financier est assuré par le **Pôle Emploi Formation**.

⊗ Le volontaire **ne peut pas** : encadrer seul, arbitrer, tenir une buvette, ouvrir ou fermer la salle, ou être une manière détournée de financer un joueur.

# Indemnité de subsistance du volontaire

Le statut de volontaire en Service Civique ouvre des droits et avantages spécifiques aux jeunes engagés dans une mission d'intérêt général. Chaque volontaire perçoit une indemnité mensuelle composée de deux parties.

## 504,98€

### Part État (ANSC)

Versée directement par l'Agence Nationale du Service Civique, financée par l'État, nets par mois.

## 114,85€

### Prestation structure

Versée par la structure d'accueil en numéraire, due quel que soit le temps de présence dans le mois.

**i** Dans le cadre du dispositif fédéral FFTT, la structure d'accueil **avance** la prestation de subsistance mensuellement. La FFTT procède au **remboursement** à l'issue du contrat, sous réserve de la transmission de l'ensemble des documents obligatoires.

## Protection sociale complète

Prise en charge par l'État : risques maladie, maternité, invalidité et accident du travail.

## Carte officielle de volontaire

- Réductions transports
- Aides aux vacances
- Offres de complémentaire santé
- Assurances et abonnements presse
- Avantages culturels et sportifs

## Le rôle des structures d'accueil

Le club est la structure d'accueil du volontaire. À ce titre, il s'engage à :

### → Accueillir

Accueillir le volontaire dans de bonnes conditions et désigner un tuteur disponible.

### → Accompagner

Accompagner le jeune tout au long de sa mission et proposer une mission claire et adaptée.

### → Administrer

Transmettre les documents nécessaires à la FFTT, respecter le cadre réglementaire et verser la partie de l'indemnité lui incombant.



# Les formations obligatoires

Le Service Civique implique plusieurs formations obligatoires, indispensables au bon déroulement du dispositif. Elles doivent être réalisées dans les **trois mois suivant le début du contrat**. Les attestations devront être transmises à la FFTT dès réception.

1

## PSCI

Prévention et Secours Civiques de niveau 1 — formation aux gestes de premiers secours.

2

## Formation Civique et Citoyenne

Formation obligatoire permettant au volontaire de comprendre les enjeux de la citoyenneté et de l'engagement.

3

## Formation des tuteurs

Obligatoire si jamais effectuée — permet aux tuteurs d'accompagner efficacement les volontaires dans leur mission.

⚠ Ces trois formations sont **obligatoires**. Les attestations doivent être transmises à la FFTT dès réception.

# Critères de priorisation & Organisation du suivi

## Critères de priorisation FFTT

Compte tenu du nombre limité d'agrément, plusieurs critères permettent de sélectionner les **60 candidats** :

01

### Candidat identifié

Présence d'un candidat clairement identifié par la structure.

02

### Missions thématiques

Missions thématiques clairement identifiées parmi les fiches proposées.

03

### Avis de la Ligue

Avis favorable de la Ligue régionale concernée.

04

### Cadre réglementaire

Respect du cadre réglementaire du Service Civique.

05

### Cohérence fédérale

Cohérence avec le projet fédéral et territorial.

06

### Qualité d'accompagnement

Qualité de l'accompagnement proposé au volontaire.

07

### Ordre d'arrivée

Ordre d'arrivée des dossiers à qualité équivalente.

## Organisation du suivi

Le suivi des volontaires repose sur un **co-pilotage FFTT / Ligue**.

### Visio de lancement

Avec les volontaires et tuteurs —  
vérification de la bonne prise de  
poste, adéquation aux missions et  
identification d'éventuelles difficultés.

1

2

### Visio intermédiaire (3ème mois)

Point sur le début de la mission et  
vérification de la réalisation des  
formations obligatoires. En cas de  
difficulté, accompagnement renforcé  
possible.



Contact : [servicecivique@fftt.org](mailto:servicecivique@fftt.org)

# Visioconférences obligatoires du volontaire

En complément des temps de suivi organisés par la FFTT et la Ligue, chaque volontaire doit **obligatoirement participer à deux visioconférences** proposées par la FFTT.

## Présentation des métiers du ping

Découverte des différents métiers et parcours professionnels liés au tennis de table : entraîneur, arbitre, dirigeant, animateur sportif, etc.



## Sensibilisation à l'engagement bénévole

Sensibilisation aux enjeux du bénévolat dans le mouvement sportif et aux différentes formes d'engagement citoyen au sein des clubs.

- ☐ Ces deux visioconférences s'inscrivent dans la démarche de la FFTT visant à donner du sens à l'engagement des volontaires et à ouvrir des perspectives d'avenir dans le tennis de table.



# CHECK-LIST

## Accueil d'un volontaire en Service Civique FFTT

Ce document récapitule l'ensemble des étapes et obligations à respecter pour accueillir un volontaire en Service Civique dans le cadre du dispositif fédéral FFTT.

### **Avant la mission**

Préparer l'accueil, constituer le dossier, recruter le volontaire et organiser l'intégration.

### **Pendant la mission**

Accompagner, suivre, respecter les obligations réglementaires et assurer le suivi administratif.

### **À la fin de la mission**

Clôturer le parcours, transmettre les documents et valoriser les compétences acquises.

# AVANT le début de la mission

## Préparer l'accueil du volontaire

### Projet et candidature

- Définir le projet et les objectifs de la mission
- Choisir une mission en lien avec le projet fédéral FFTT
- Vérifier que la mission respecte le cadre réglementaire du Service Civique
- Désigner un tuteur disponible pour accompagner le volontaire
- Prévoir les moyens humains et matériels nécessaires

### Constitution du dossier

- Compléter le dossier d'intermédiation FFTT
- Rédiger la fiche mission
- Fournir les coordonnées de la structure et du tuteur
- Transmettre les pièces administratives demandées à la FFTT
- Fournir l'attestation d'assurance responsabilité civile
- Vérifier que le volontaire possède une pièce d'identité valide
- Vérifier que le volontaire possède un RIB domicilié en France
- Vérifier que le volontaire possède une adresse en France
- Vérifier que le volontaire possède une attestation de sécurité sociale

### Recrutement du volontaire

- Réaliser les entretiens de candidature
- Sélectionner le volontaire
- Informer la FFTT du choix retenu
- Signer les documents contractuels
- Signer la charte d'engagement

### Organisation de l'accueil

- Préparer le planning prévisionnel
- Préparer l'espace d'accueil et le matériel
- Informer les bénévoles et salariés de l'arrivée du volontaire
- Prévoir un temps d'intégration dans la structure

# PENDANT la mission

## Accompagner et suivre le volontaire

### Accueil et accompagnement

- Présenter la structure, son fonctionnement et ses valeurs
- Présenter les missions confiées au volontaire
- Organiser des échanges réguliers avec le tuteur
- Veiller à la bonne intégration du volontaire
- Accompagner le volontaire dans son projet d'avenir

### Obligations réglementaires

- Verser chaque mois la prestation de subsistance de 114,85 €
- Réaliser la visite médicale si nécessaire
- Inscrire le volontaire à la formation PSC1
- Inscrire le volontaire à la Formation Civique et Citoyenne (FCC)
- Participer aux visios et temps de suivi FFTT / Ligue
- Participer aux actions de sensibilisation proposées par la FFTT

### Suivi administratif

- Transmettre les documents demandés par la FFTT
- Envoyer les attestations de formations obligatoires
- Réaliser un entretien de début de mission
- Réaliser un entretien à mi-parcours
- Réaliser un entretien de fin de mission

### Vigilance

- Vérifier que le volontaire reste dans le cadre du Service Civique
- Ne jamais confier d'encadrement seul
- Ne jamais confier d'arbitrage
- Ne jamais confier le remplacement d'un salarié
- Ne jamais confier des tâches indispensables au fonctionnement quotidien
- Signaler rapidement toute difficulté à la FFTT ou à la Ligue

# À LA FIN de la mission

## Clôturer et valoriser le parcours

### Bilan

- Réaliser l'entretien de fin de mission
- Compléter le bilan nominatif du volontaire
- Valoriser les compétences acquises par le volontaire

### Transmission des documents

Envoyer à la FFTT :

- Les bilans
- Les attestations PSC1
- Les attestations FCC
- Les documents de fin de mission

### Remboursement FFTT

- Vérifier que le dossier est complet pour déclencher le remboursement FFTT des indemnités avancées par la structure

### Suite du parcours

Échanger avec le volontaire sur les perspectives d'avenir :



### Formations fédérales & professionnelles

Orienter le volontaire vers les formations fédérales et professionnelles disponibles dans le tennis de table.



### Bénévolat & engagement

Encourager la poursuite de l'engagement bénévole au sein du club ou du mouvement sportif.



### Métiers du ping

Présenter les possibilités d'engagement futur et les métiers liés au tennis de table.

- La FFTT remercie l'ensemble des structures d'accueil pour leur engagement dans le dispositif Service Civique. Ensemble, faisons du tennis de table un vecteur d'engagement citoyen et de développement pour les jeunes.